



Réunion de clôture

Bray-sur-Seine, le 15 février 2012

A la tribune

Commission particulière du débat public (CPDP) :

- Patrick LEGRAND, Président
- Graziella LUISI, membre de la CPDP

L'EPTB Seine Grands Lacs :

- Régis THÉPOT, Directeur Général des Services
- Amélie ASTRUC, Chef du projet Aménagement de la Bassée

(Nombre de participants : 80)

La séance est ouverte à 19 h 00, sous la présidence de M. Patrick Legrand, Président de la CPDP.

Patrick LEGRAND, Président de la Commission Particulière du Débat Public :

Bonsoir, ce soir c'est la dernière réunion de notre débat public sur le projet présenté par Seine Grands Lacs. C'est un moment qui me fait battre le cœur, cela me met dans une situation parfois un peu difficile ; je vous fais un aveu : je suis timide.

Je vous remercie d'être là pour cette réunion un peu particulière. Son agenda est particulier : nous, Commission Particulière du Débat Public, comme le maître d'ouvrage Seine Grands Lacs, représenté par Amélie Astruc et Régis Thépot, allons vous présenter ce que nous avons déjà tiré de tout ce que vous nous avez dit. Pas complètement, car nous n'avons travaillé sur tout cela que pendant une petite semaine ; nous prendrons un mois et demi pour le synthétiser (le plus proche possible de ce que vous avez dit).

Nous allons vous donner au moins quelques orientations. Vous aurez le droit aussi de poser des questions, comme d'habitude. La gestion du débat public commence par une gestion fine du remord : on peut peut-être poser aujourd'hui la question fine que l'on n'a pas osé poser la semaine dernière, il ne faut pas qu'elle reste non dite.

Monsieur le Maire, nous sommes chez vous, nous nous y trouvons bien (vous avez froid, comme nous). Je vous passe la parole quelques instants pour nous accueillir.

Dominique SATIAT, Maire de Bray-sur-Seine, Conseiller général du canton de Bray-sur-Seine : Merci. Monsieur le Président, bonsoir ; Mesdames et Messieurs, bonsoir ; bienvenue dans cette salle qui a vu beaucoup de réunions et qui en verra sûrement d'autres parce que l'histoire n'est pas finie.

Bien qu'absent physiquement pour des raisons personnelles, j'ai suivi le débat, et beaucoup lu. Il y a des choses que nous avons vécues, dont j'ai parlé au Président. J'ai 30 ans de Bassée, cela fait un peu « vieux schnock », mais je connais le secteur.

Je souhaite que de cette discussion, et des discussions qu'il y aura demain soir à l'Agora à Nogent, sorte quelque chose de positif (cela ne veut pas dire dans un sens ou dans l'autre) pour les projets, de façon à ce que l'on en profite. Monsieur le Président, notre leitmotiv est : valoriser la vie économique d'un secteur qui est pénalisé, avec des taux de chômage... Je suis rentré pour apprendre qu'une entreprise licenciait 21 personnes. C'est la troisième fois que cela arrive ; on commence à être habitué, mais on le supporte mal.

Donc, nous sommes là pour nous remonter les manches. Je vous remercie du temps que vous avez passé ; vous aviez eu la gentillesse de venir avant tout vous présenter, avec quatre de vos collaborateurs et collaboratrices. Depuis, il y a eu beaucoup de travail.

Donc, bon courage, vous savez que nous sommes à votre disposition : salle, etc. Sauf le champagne, cela, c'est vous !

Patrick LEGRAND : Merci. Je crois que tout le monde sait à peu près ce qu'est le débat public. Il intervient largement avant la décision, qui n'est pas prise, et laisse la possibilité au citoyen, qui est invité à nos débats, de dire ce qu'il pense d'un projet et de marquer le projet de ce qu'il pense. C'est plutôt une bonne nouvelle.

C'est une organisation un peu particulière. Il y a une Commission Particulière. Graziella Luisi, mon amie corse, en fait partie, ainsi que Gérard Riou, Chantal Sayaret, Jacques Arnould, Paul Carriot, Isabelle Jarry. Ce soir, est présent le premier représentant de l'international du Débat Public : Juan Carlos Carrera, qui est guatémaltèque. Il vient s'intéresser au débat public.

Nous sommes tenus à une indépendance, une neutralité, et au fait de ne pas émettre d'avis. Ce que je vous dirai ensuite, c'est ce que j'ai entendu, et surtout pas mon avis.

Nous allons boucler rapidement cette partie, mais je voudrais vous rappeler une chose : ce soir, nous finissons les réunions publiques et demain, nous finissons la série de réunions publiques sur le projet d'élargissement de la Seine à Nogent ; cela ne veut pas dire que le débat public est terminé.

Nous avons deux mois pour faire le compte-rendu – donc vous trahir le moins possible. Nous prendrons ces deux mois. Certains à la Commission Nationale m'ont dit qu'il fallait compacter, sauf qu'on n'a pas le droit de compacter le temps de préparation et d'analyse du compte rendu d'un débat public, parce qu'il y a des périodes de réserve, qui ne s'appliquent ni à vous, ni à moi.

Donc, nous avons deux mois pour faire le compte-rendu, qui sera rendu public et diffusé. Vous en trouverez quelques exemplaires à la mairie ; qui le demandera l'aura.

Ensuite, et c'est l'aboutissement de notre affaire : dans les 5 mois après la fin du débat public, donc le 17 février, le maître d'ouvrage vous dira quelle décision il prend, si oui ou non il continue ; en prenant en compte telle et telle remarque et de telle et telle façon, pour construire le projet final ; et pourquoi il ne prendra pas en compte telle et telle remarque. C'est cela, l'aboutissement, ce que j'appelle le « contrat social », puisque cet aboutissement

sera un document très précis, qui vous dira comment compter sur le maître d'ouvrage s'il poursuit le projet. C'est un document à partir duquel vous pourrez éventuellement lui demander des comptes.

Le deuxième point, pour entamer notre soirée (Monsieur le Maire et moi-même l'avons déjà dit), est qu'il y a deux débats publics simultanés et coordonnés. C'était une volonté de la Commission Nationale du Débat Public car l'un et l'autre touchent à un élément bien particulier : l'eau, ils touchent le même territoire (le vôtre) et il y avait entre ces deux éléments d'éventuelles interactions – on a vu qu'elles n'étaient pas seulement éventuelles. Enfin, chacun de ces équipements avait des amonts, des avals, des zones de desserte, etc.

Nous avons donc le projet d'aménagement de la Bassée, qui nous rassemble ce soir ; et le projet d'élargissement de la Seine, qui nous rassemblera demain. Nous allons essayer de garder la distinction, puisque nous avons réussi à conduire deux débats simultanés et coordonnés sans qu'ils soient confus. Nous avons tous fait ensemble un bel exercice. Nous avons vu pendant toutes ces réunions que l'on pouvait très bien parler de l'objet de l'autre débat pendant une réunion qui touche le premier équipement.

Ce soir, les remords sont autorisés ; après ce sera fini. Vous aurez un aperçu de ce que le maître d'ouvrage et la Commission Particulière tirent de nos discussions.

Un petit point, sur le plan matériel : on sait à peu près qui on voit et qui on rencontre, et ce n'est pas parce que vous venez plusieurs fois que vous ne comptez pas plusieurs fois ; c'est normal, vous avez participé à l'élaboration des discussions et des débats.

Il y a eu 14 réunions publiques, dont quatre qui sont communes aux deux débats, trois rendez-vous locaux et un « atelier public » - la réunion qui a eu lieu à Nogent, au Foyer du Théâtre, sur le premier cahier des charges de la mise en place des expertises contradictoires, avec des experts étrangers sur les questions de modélisation hydraulique.

Cela fait un certain nombre de réunions. Nous avons vu, hormis vous ce soir, 1 080 personnes. Nous savons donc que nous sommes déjà au-dessus de 1 000, ce n'est pas rien parce qu'en 13 réunions, 1 080 personnes ont consacré au sujet (je le dis pour le maître d'ouvrage) entre 3 et 4 heures. Ces personnes ont réfléchi avant et après, elles sont venues, elles ont écouté, discuté, etc. J'appelle cela du bénévolat. De temps en temps, on oublie le bénévolat parce qu'il n'est pas valorisé. On ne le compte pas, on ne le financierise pas.

Nous avons offert, ensemble, près de 4 000 heures de réflexion au maître d'ouvrage. 4 000 heures, cela commence à représenter, ce n'est pas étonnant que cela produise de l'intelligence. On pourrait même lui demander de temps en temps s'il pourrait le mettre dans son budget : par exemple, « budget bénévolat valorisé ». En tout cas, je l'ai déjà fait et cela marche.

Deuxième point, sur les réunions : il y a toujours eu du monde et cela fait sérieusement plaisir. Certaines ont commencé assez tôt et se sont terminées assez tard ; il y a même eu des réunions où l'on sentait bien que l'on aurait pu tenir jusqu'à 2 ou 3 heures du matin, quasiment jusqu'à l'épuisement d'Amélie Astruc ou de Monsieur Thépot, voire du mien.

Dans certaines réunions il n'y a pas eu massivement du monde, mais dans ce cas il y avait toujours la qualité ; sauf une fois à Troyes, où ce n'était pas très bon : ils étaient tous là pour dire qu'ils étaient d'accord mais ils n'avaient même plus d'arguments.

- ✓ 250 questions ont été posées en réunion publique (250 questions primaires, après il y a d'autres questions dedans, la question de la question, des questions secondaires).

C'est assez important. On fera une analyse un peu plus fine du contenu de ces questions.

- ✓ 84 questions ont été posées par Internet. On a donc quand même privilégié le contact physique. Le débat public, c'est le débat avec le public et en public, accessoirement aussi pour le public, et c'est très important.
- ✓ Nous avons eu aussi quelque chose d'un peu particulier : 52 questions, dans 19 cahiers d'acteurs. Vous vous posez encore des questions sur un certain nombre de points, et 52 questions, c'est assez rare pour être dit et annoncé. Elles n'ont pas encore toutes eu une réponse, mais Amélie Astruc s'est engagée à ce qu'avant la fin du mois de février, toutes les questions aient reçu un minimum de réponses.
- ✓ 13 contributions : non seulement il y a eu près de 4 000 heures, mais faire des cahiers d'acteurs, faire des contributions, c'est assez long. Le débat public, cela représente du travail, mais en général nous le faisons tous avec grand plaisir.
- ✓ 128 émergences dans la presse : c'est extrêmement important aussi.

Donc, tout cela a bien fonctionné.

Je ne sais plus si je vous l'ai dit la première fois que nous nous sommes croisés, d'ailleurs ici : j'ai trois plans d'évaluation du débat public :

1. Le projet qui est rentré rond comme une belle bille (de roulement à bille) sort un peu transformé. Le premier conseil que je donnerais au maître d'ouvrage est de nous dire comment il sent que le projet a été transformé.
2. Comment la société qui entoure le projet a été elle aussi un peu transformée. A force de discuter, on a eu des contacts un peu inattendus entre écologistes, agriculteurs et autres ; entre industriels et agriculteurs, etc. Cela modifie.... C'est peut-être là où l'on ressent le mieux que le débat public est aussi une affaire politique, au sens fondamental du terme grec « polis ».
3. Un point que je laisserai à votre intimité, ce soir : on ne sort pas indemne d'un débat public. On pensait différemment, on a rencontré des gens, etc. Individuellement, jusque dans l'intimité, on sait très bien que des choses ont évolué. Je laisse à chacun cette évaluation. Le maître d'ouvrage nous dira peut-être que jusque sur ce plan-là, il a un peu évolué.

Le projet n'est pas décidé, mais il est mieux connu et mieux partagé. Tous ceux qui ont voulu s'informer le sont, et au même niveau et ensemble. C'est cela, le débat : lutter contre ces techniques ou ces habitudes qui font que les uns sont un peu mieux informés que les autres : la dissymétrie de l'information, qui est en général une façon assez négative d'obtenir du pouvoir.

Je vais essayer de vous dire en quelques mots les orientations tirées de tout ce que nous avons entendu.

Nous avons fait une première réunion vendredi dernier, sur la péniche de Gérard Riou, du côté de Lagny, pour commencer à structurer cela.

La première question que l'on doit se poser est celle de l'opportunité et des finalités : est-ce nécessaire de le faire, et à quoi cela servira-t-il ? Je pense qu'elle n'a pas été tranchée dans le débat public, il n'y a pas de conviction nette, ni d'adhésion, ni même d'opposition franche.

Cela s'est complexifié. Pourtant, les enjeux fondamentaux de crue et d'inondation sont maintenant un peu mieux compris.

Les positions sur cette question de l'opportunité sont très variables suivant les acteurs, qu'ils soient de la zone où pourrait être construit l'équipement, ou de la zone qui en aval pourrait être protégée, ou de la zone amont qui a déjà reçu un certain nombre d'équipements de protection. Les positions sont très variables et portent sur plusieurs points :

Premièrement, l'éventualité des crues (ceci m'a assez étonné). Nous avons l'impression que dans un certain nombre de cas le risque de crue n'est pas « palpé », on se dit que c'est peut-être une lubie, de technocrates d'ailleurs : « si vous vous battez tant pour cela, c'est probablement parce que vous avez besoin de cela pour que votre Institution survive », pourrait-on dire (je viens de dire une méchanceté).

Vous ne partagez pas la question de la réalité, de la matérialité du risque ; comme elle est une partie du socle de la discussion sur l'opportunité, c'est un peu difficile.

Deuxièmement, il y a quelque chose sur les questions d'alternatives : on a entendu beaucoup de questions sur la façon dont on aurait pu se passer de tel équipement (alternatives aussi bien en amont qu'en aval).

Il y a également beaucoup de questions tournant autour de la crédibilité fonctionnelle de l'équipement.

Le dernier point : on a entendu quelques interrogations assez fortes sur les politiques globales anti-crues : cela sert-il vraiment à quelque chose de faire un équipement ici alors que l'on va continuer à bâtir en zone inondable un peu plus bas ? C'est grosso modo ce que l'on a entendu.

On voit apparaître de plus en plus dans les débats publics – c'est d'ailleurs intéressant – une volonté de la part du citoyen de base d'une cohérence de la politique territoriale. C'est plutôt une bonne nouvelle car on ne peut pas continuer à faire n'importe quoi n'importe où, à toute vitesse. Donc, il y a là vraiment quelque chose d'assez important.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, je conclus que c'est significatif que les 19 cahiers d'acteurs emportent 52 questions, alors que par exemple pour Voies navigables de France, il y a eu beaucoup plus de cahiers d'acteurs, au débat, mais essentiellement 25 questions, donc beaucoup moins. Cela ne veut pas dire que la question de l'opportunité est mieux tranchée, mais la question de l'opportunité d'un pareil équipement s'élabore progressivement, dans votre cas.

Il me semble que la question fondamentale – je crois que nous l'avons constaté tous ensemble – est l'incrédulité face au risque. Il y a une espèce de variation, etc., qui m'a d'ailleurs amené à suggérer de temps en temps que l'on fasse un grand débat public sur la gestion du risque inondation en Ile-de-France. Cela permettrait de remettre tout le monde au même niveau, de savoir où sont les choix et qui doit les faire, et éventuellement comment on doit les faire.

Quand on parlait des crues, vous nous avez souvent parlé d'étiage : ce n'est pas seulement la crue pour l'aval, mais aussi les questions d'étiage et manifestement, quelque chose doit être traité.

Nous avons beaucoup entendu parler d'un autre point, et vous venez de m'en parler encore, Monsieur le Maire : des doutes sur l'objectif de la restauration écologique. Cependant, nous avons perçu une acceptation de sa finalité. Cela ne veut pas dire que tout le monde est pour (nous voyons des « pointes » comme cela). Il n'y a pas eu d'opposition franche et massive, il y

a eu un certain nombre de discussions et même, de temps en temps, une collaboration constructive sur un pareil projet. Mais, les doutes persistent et sont massifs.

Autre grand point, après ces questions sur l'opportunité du projet : la question massive de l'adhésion aux résultats des modélisations hydrauliques : qu'est-ce que cela aura comme effets ? Ce sont des questions d'eau, où va-t-on les retrouver ? Quels seront les impacts ? Où cela va-t-il se passer ?

Cela nous a amenés à faire cet atelier pour essayer de construire un modèle de co-expertise publique, qui amènerait bien évidemment à parler immédiatement d'hydraulique et d'hydrologie, mais ultérieurement d'hydrobiologie et même de modélisation de l'évolution des milieux.

Un autre élément qui nous paraît pour l'instant un peu massif est l'impact sur les milieux, depuis la stabilité des systèmes biologiques, une fois que l'on y rajoute la question des effets de l'évolution du climat, ou les risques induits quand il s'agit d'effets combinés ; avec quelques interrogations aussi sur les techniques d'ingénierie écologique et de restauration, et quelques offres d'expérimentation.

La question des moustiques n'est pas si neutre que cela. D'ailleurs, quand je me suis aperçu que le CNES (Centre National d'Études Spatiale) parvenait à prévoir maintenant à peu près les explosions de populations de moustiques pour commencer à envisager de prévenir la dengue et la malaria, j'ai demandé à mon collègue Jacques Arnould de regarder si l'on pouvait en faire profiter non seulement l'Afrique, mais aussi d'autres objectifs, la gestion des moustiques ici – la dengue et la malaria ne sont pas là, peut-être « pas encore là ».

Manifestement, la question de la stabilité des systèmes biologiques et de ce qu'ils vont devenir sous l'ensemble des effets, vous interroge.

On a aussi beaucoup entendu dire qu'un pareil équipement brutalise, modifie ou transforme les usages d'aujourd'hui, mais modifie aussi les potentiels de demain, donc comment gérer tout cela ? Ce n'est pas si simple, puisque les potentiels de demain sont sous de nouvelles contraintes, que l'on ne connaît pas encore, qui peuvent porter à la fois sur le plan agronomique, sur le plan de l'alerte, du chantier, et de la multiplication des usages.

Le dernier point concerne tout ce qui portait (et a été bien géré et facilement géré) sur l'articulation du projet grand gabarit sur le projet Crue Seine Bassée, avec une question derrière, que l'on a essayé de faire démarrer à Provins, et que l'on avait essayé de faire démarrer à Montereau, sans y arriver vraiment ni d'un côté, ni de l'autre (un peu plus à Provins), qui portait sur des projets pour les territoires – et quels projets. Les deux projets qui nous intéressent viennent s'insérer dans des projets que vous avez, vous, pour vos territoires. Comment ces questions pouvaient-elles être évoquées en public ? Il y a des éléments, mais nous n'y sommes pas vraiment parvenus.

C'est un peu une diagonale du fou à travers une revisitation un peu rapide, et quelques souvenirs des verbatims (vous vous souvenez que tout est « verbatimé ») des réunions que nous avons eues ensemble. Voilà au moins quelques orientations sur lesquelles nous avons travaillé.

Le deuxième point de validation est la société et les acteurs. Le projet d'un côté (grosso modo, la technique, même si c'est un peu élargi)... Je ne sais pas si les maîtres d'ouvrage nous le diront mais de temps en temps ils ont bien senti l'un et l'autre que les questions de coopération entre maîtres d'ouvrage pouvaient éventuellement changer un certain nombre de données.

Autre point important : tout ce qui tourne autour de la concertation post-débat. On a très fréquemment toute une série d'engagements sur tel et tel point, comment on va faire, etc.

On a presque vu apparaître de temps en temps quelque chose d'assez courant en milieu rural : la cogestion.

Les questions de gouvernance amont/aval, que je mettrais sur « équité, solidarité », sont apparues très fréquemment. Je sens à travers certains cahiers d'acteurs que l'on n'est peut-être pas loin d'un moment où l'on peut envisager de nouvelles coopérations non seulement entre acteurs, mais aussi entre régions et entre départements.

Evidemment, je rajouterai pour finir les questions du financement. Dans un cas comme dans l'autre, elles sont extrêmement importantes. Elles ont été évoquées, cela a eu un certain nombre de conséquences, mais pas vraiment de clarification définitive.

Voilà, c'étaient les deux points : le projet technique, qui est devenu dans un certain nombre de cas sociotechnique ; et la société qui l'entoure, dans laquelle il va s'intégrer.

Je suis tout à fait conscient que c'est un peu rapide et totalement incomplet.

Sur les 10 réunions, 45 pages de verbatim par réunion, cela fait tout de même un certain nombre de pages, que nous allons reprendre avec mon équipe et une rédactrice. De plus, s'imposer de ne faire des synthèses que de choses que l'on ne va pas trahir est un exercice difficile, c'est pourquoi nous avons besoin de nos deux mois.

Bien sûr, on pourra discuter de ce que j'ai dit, je suis soumis aux mêmes règles que le maître d'ouvrage.

Passons à l'exercice un peu analogue du maître d'ouvrage.

Je remercie d'emblée, sans flagornerie, le maître d'ouvrage qui a été tout à fait ouvert à la discussion - que ce soit Amélie Astruc ou vous, Monsieur Thépot -, capable d'écouter, qui ne partait pas en érucations quand on s'opposait à lui. Ce n'est pas si simple que cela quand on a eu pendant des années le pouvoir que donne la technique, et l'apparence de la maîtrise de l'Etat - n'est-ce pas, Monsieur le Préfet ?

Merci. Amélie Astruc et Régis Thépot, à vous.

Régis THÉPOT, Directeur Général des Services de l'EPTB Seine Grands Lacs :
Merci, Monsieur le Président, pour ces propos élogieux qui terminaient votre introduction.

Je vous prie tout d'abord d'accepter les excuses du Président Popelin. Monsieur Legrand a eu l'élégance de ne pas le rappeler mais la date de ce soir a été permutée avec l'accord de VNF et malheureusement le Président Popelin, qui avait prévu de venir ce soir, a eu un empêchement de dernière minute. Je vous prie d'accepter ses excuses. Avec Amélie Astruc, nous essaierons de faire face à cette salle, pour la quinzième fois.

Nous vous proposons comme exercice ce soir un rappel très rapide, pour ceux qui ne seraient pas venus à une réunion précédente, sur les caractéristiques du projet soumis à débat public.

Puis, l'exercice convenu avec la Commission Particulière du Débat Public : vous dire en détail parce que c'est important, avec l'effort que vous avez fait collectivement, qui a été rappelé par le Président, toutes les questions, tous les commentaires que vous avez formulés. Donc, c'est un exercice de communication, nous allons vous restituer ce que nous avons retenu, compris.

Si cela vous paraît inexact ou insuffisant, surtout dites-le-nous, pour que nous puissions corriger ces points-là dans notre perception du débat.

Après cet exercice peut-être un peu fastidieux mais qui nous a semblé nécessaire, nous ferons une synthèse sur ce que l'on a retenu globalement comme questionnements et comme points à travailler à l'issue de ce débat, ce soir.

Si le Président Legrand l'autorise, je crois que ce sera important de vous expliquer en détail ce qui va se passer dans les mois qui viennent. Il est important de dire que l'on est dans un exercice démocratique, républicain.

Il y a des acteurs techniques, dont nous faisons partie – je saluerai tout à l'heure tous les intervenants qui nous ont accompagnés dans ce projet – mais nous sommes clairement soumis à la décision politique. Nous travaillons pour le compte d'autorités politiques, pour des élus de la République. Il y a donc ce mouvement d'interaction entre techniciens et élus, qui va précéder la prise de position de l'Institution, qui interviendra fin juin/début juillet, sur les suites à donner à ce débat public concernant le projet.

Je passe un peu de temps là-dessus car il est important que les gens dans la salle comprennent comment on va forger d'ici l'été la prise de position de l'Institution sur ce dossier.

Un premier rappel sur qui porte le projet : l'EPTB Seine Grands Lacs, donc l'Institution Interdépartementale des Barrages Réservoirs du Bassin de la Seine, qui est propriétaire de quatre lacs-réservoirs (les points rouges sur le bassin), et qui porte aujourd'hui ce cinquième projet de la Bassée.

Un point important à retenir (j'y reviendrai à la fin de notre présentation) : l'instance de décision de cette Institution présidée par Pascal Popelin, est un Conseil d'Administration composé de 24 élus, 12 représentant le département de Paris, 4 représentant les trois autres départements : Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne ; donc les quatre entités composant cette Institution interdépartementale.

Donc, la prise de position sur : on continue/on ne continue pas, et si l'on continue c'est avec un certain nombre de conditions, sera prise par un Conseil d'Administration, fin juin/début juillet.

Clairement – vous l'avez dit aussi, Président – ce projet n'existerait pas s'il n'y avait pas cet enjeu régional et national.

Rapidement (ce n'est pas l'objet de la discussion de ce soir) : ce risque sur la région parisienne est considéré comme la première catastrophe naturelle prévisible en France métropolitaine. Si ce type d'événement se reproduisait – et il pourrait se reproduire – on aurait une catastrophe d'ampleur nationale, européenne et internationale. Nous pourrions y revenir si vous le souhaitez. C'est bien l'élément déclencheur de cette volonté de réaliser un aménagement complémentaire sur le bassin de la Seine en amont de la région parisienne.

Amélie Astruc va rentrer un peu plus dans le détail du projet.

Amélie ASTRUC, Chef du projet Aménagement de la Bassée : Merci, bonsoir à tous.

Le dispositif de protection contre les crues existant sur le bassin de la Seine est donc insuffisant en l'état actuel.

Le cours d'eau de l'Yonne est la rivière qui nécessite d'être mieux maîtrisée pour limiter l'impact de ses crues.

Le premier objectif du projet d'aménagement de la Bassée serait donc de diminuer significativement les effets d'une inondation majeure en Ile-de-France, en agissant sur l'impact des crues de l'Yonne.

Le dispositif serait le suivant :

Un ouvrage sollicité uniquement pour les crues qui vont générer des dommages en aval, soit tous les 5 à 6 ans en moyenne.

Au moment du passage de la pointe de crue de l'Yonne dans la ville de Montereau-Fault-Yonne, le débit de la Seine serait ralenti. Une partie de ce débit serait prélevée et stockée dans 10 espaces endigués de stockage situés sur le lit majeur de la Seine

L'efficacité optimale de l'ouvrage serait obtenue par l'intermédiaire d'un modèle de prévision des crues à un horizon de 4 jours, qui permettrait de déterminer les conditions de pompage nécessaires pour écrêter la pointe de crue de la rivière.

Le bénéfice hydraulique attendu est un abaissement du niveau d'eau de la Seine à partir de Montereau-Fault-Yonne et sur toute la région parisienne, de l'ordre de 20 à 50 centimètres suivant les villes et suivant le type de crue.

La réduction du montant des dommages occasionnés, par l'ouvrage serait de l'ordre de 30 % pour une crue de type 1910 dans les conditions actuelles d'équipement du bassin, permettant de passer d'un montant de dommages de surface de l'ordre de 6 milliards d'euros à 4,3 milliards d'euros ; la proportion étant la même pour les crues de type 55 ou 82.

Le coût moyen des dommages de surface évités (hors dommages aux réseaux et hors dommages indirects) serait de l'ordre de 70 millions d'euros par an.

Le deuxième objectif de notre projet consisterait à préserver et restaurer la zone humide exceptionnelle de la Bassée.

Ce territoire de la Bassée aval, sur lequel nous sommes situés, a connu des dégradations par le passé, et notre projet serait compatible de manière à pouvoir préserver la biodiversité et la ressource en eau souterraine.

Notre deuxième objectif consisterait à mettre en œuvre des inondations écologiques, qui permettraient de rendre à la Bassée son caractère de zone humide, en pratiquant des inondations annuelles, régulières et maîtrisées, qui pourraient favoriser le retour d'espèces caractéristiques des zones humides et permettre le développement d'activités associées

Il s'agirait donc de réaliser un ensemble de 10 espaces endigués de stockage, délimités par 58 kilomètres de talus digues de faible hauteur, pour une surface de stockage de 2 300 hectares et un volume maximum stockable de 55 millions de mètres cubes.

Ces espaces seraient remplis par pompage, par l'intermédiaire de sept stations de pompage réparties sur l'ensemble de l'ouvrage, avec un débit de pompage de 230 mètres cubes par seconde.

Une fois la pointe de crue passée, les ouvrages seraient progressivement vidangés, pour ne pas créer d'inondations locales.

Quelques éléments concernant le planning et le coût prévisionnel du projet :

Si notre décision est de poursuivre le projet, mi-2012, à ce moment-là les études complémentaires et les études de faisabilité se poursuivront sur les années 2012-2013 ; les autorisations administratives, dont l'enquête préalable à la DUP (déclaration d'utilité publique) seront réalisées en 2014-2015 ; pour un démarrage des travaux fin 2015/début 2016 et une durée minimale de 5 ans.

Les études portant sur ce projet d'aménagement sont cofinancées depuis 2000 par l'Etat, la Région Ile-de-France, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, mais également l'Europe.

C'est un projet estimé aujourd'hui à près de 500 millions d'euros hors taxes. Son coût de fonctionnement moyen annuel est estimé à 4,5 millions d'euros.

Régis THÉPOT : Nous passons au sujet de ce soir, qui est : comment le maître d'ouvrage, donc l'EPTB Seine Grands Lacs, a perçu ce débat public.

Je crois qu'un point fondamental est à noter : un débat public, ce n'est pas neutre dans la vie d'un projet, compte tenu des moyens mis en œuvre, notamment le verbatim qui permet d'avoir un recensement exhaustif des échanges. Il y a maintenant plusieurs centaines de pages « verbatimées ».

Je crois que c'est aussi un moment important dans l'histoire de l'aménagement du fleuve et dans 5 ans, 10 ans, des années, si des chercheurs (il en existe) essaient de comprendre la vision qu'avaient les habitants de ce bassin sur la gestion et l'aménagement du fleuve, il y aura une matière extrêmement riche.

Nous avons clairement aujourd'hui un capital de questionnements, comme l'a rappelé le Président, qui sera une matière extrêmement utile pour la suite.

Avec notre regard, nous avons considéré que la problématique du risque inondation (comme j'ai pu le dire plusieurs fois, et l'assistance dans un certain nombre de lieux l'a montré aussi) correspond à un certain niveau d'incrédulité de la population ; j'ai même parlé d'une double incrédulité. Nous avons quand même le sentiment que ce débat public a permis de progresser collectivement, et nous en sommes très heureux, sur la perception de ce risque inondation, qui serait une catastrophe naturelle absolument exceptionnelle si elle se produisait.

Progressivement, on a collectivement progressé sur ce sujet et nous en sommes très contents.

Un deuxième élément aussi fort : vous vous souvenez peut-être d'une discussion que vous aviez eue au démarrage du débat avec le Président Popelin, nous étions un peu réservés sur le fait d'avoir ces deux débats publics : projet de l'EPTB, projet de VNF ensemble, même si l'Etat avec le Comité Verdeaux avait bien préparé cette démarche. On craignait une confusion, des gens qui éventuellement ne comprennent pas, etc.

Nous reconnaissons aujourd'hui que cela a été une très bonne initiative. Nous sommes très satisfaits de ce qui s'est passé. Nous pensons que le travail qui a été fait a été particulièrement intelligent ; nous sommes aussi très contents des relations que nous avons développées avec VNF sur ce débat et nous espérons que ce type de relation se poursuivra sur d'autres projets, d'autant plus que les missions de VNF viennent d'évoluer. Vous savez sans doute que les statuts de VNF sont en train de changer ; leurs missions seront élargies, donc nous pourrions certainement être complémentaires sur le territoire du bassin de la Seine.

Dernier point important : tout le monde ne sait pas – moi le premier, je l'ignorais avant de rentrer dans le débat public – que le débat public est très formaté, très organisé, et c'est très bien : pour que le débat se tienne bien, il faut qu'il y ait des règles – un arbitre, une Commission, mais aussi des supports.

A chaque réunion, on a beaucoup insisté sur le fait que les personnes qui entraient dans la salle avaient du matériel à disposition, notamment ce que l'on appelle le « dossier du maître d'ouvrage ». Nous remercions là aussi la Commission et ses services puisqu'il y a eu un travail de réécriture du document. On est globalement satisfait de ce document, il y a eu un certain nombre de retours disant qu'il était bien fait et on renvoyait souvent le compliment à la Commission. Surtout, il a permis d'avoir ce débat.

Lors des présentations, nous avons systématiquement appuyé les documents transparents sur le plan du dossier du maître d'ouvrage, et systématiquement aussi (sauf à être démenti quand vous ferez l'analyse de tout cela) nos réponses ont toujours été au départ une traduction de ce qui était dans le dossier du maître d'ouvrage.

Quand les questionnements étaient très fins, très précis, nous complétions. Nous avons aussi enrichi le dossier du maître d'ouvrage, sachant que des éléments figurent aussi dans des études de référence qui ont été mises en ligne.

Cela a été notre cadre de présentation, la logique du débat tel que le maître d'ouvrage l'a porté a été de s'appuyer sur ce dossier.

Ce que nous vous proposons maintenant, avec Amélie Astruc, c'est de vous dire chapitre par chapitre ce que nous avons retenu comme questions, commentaires, interrogations, par rapport à ce dossier du maître d'ouvrage.

Amélie ASTRUC : Nous allons en effet réaliser cette analyse chapitre par chapitre. Cela peut sembler un peu fastidieux mais cela nous semblait important d'être exhaustifs sur les questions, les craintes, les avis que vous avez eus pendant ce débat, pour pouvoir progresser pour les étapes ultérieures de notre projet.

Malgré une incrédulité qui s'est fait sentir de temps à autre, il n'y a pas eu de réelle remise en cause de la réalité de l'importance de ce risque et de ses conséquences en région Ile-de-France puisque, comme l'indiquait Régis Thépot, on a aussi senti une évolution des positions et de la réflexion sur ce thème, au fil du débat.

Par contre, il y a une demande générale d'inscription de notre projet dans une politique globale de gestion du risque inondation qui engloberait d'autres actions : des actions d'information, de sensibilisation, de réduction de la vulnérabilité, ou encore de réfection/renforcement des protections locales.

Un message fort qui est ressorti aussi du débat : ce projet ne devrait pas être une caution à l'urbanisation en zone inondable, ni à l'assouplissement des PPRI.

Cet aménagement a parfois été jugé non prioritaire par rapport au soutien d'étiage, notamment dans un contexte de changement climatique où les études tendent à converger vers une même conclusion quant à un risque d'abaissement significatif des débits d'étiage.

Le principe de solidarité amont-aval a aussi beaucoup émergé, c'est-à-dire que les territoires de l'amont qui subiraient en quelque sorte ce projet devraient aussi en tirer les compensations nécessaires, pour que ce projet qui bénéficie à l'aval, puisse aussi bénéficier à l'amont.

Régis THÉPOT : Il aurait fallu écrire plutôt « solidarité aval-amont », car il s'agit des deux.

Amélie ASTRUC : Oui.

On a bien senti que le consensus n'était pas établi au sein même du territoire, sur cet objectif de restauration de la zone humide.

Il y a eu beaucoup de demandes de concertation, d'avis d'experts également, sur l'objectif environnemental que nous avons présenté au débat, et sur le fait de trouver quelque chose pouvant convenir à tous ; et puis une crainte que l'objectif environnemental ne soit abandonné, à la suite d'un manque de moyens financiers ; ou certains ont émis l'idée que cet objectif environnemental servait un peu de faire-valoir à notre premier objectif. Nous avons aussi ressenti un peu cela dans le cadre du débat.

Il y a eu de nombreuses interrogations, comme l'indiquait Patrick Legrand, sur les scénarios alternatifs, non seulement ceux qui ont été évoqués lors du débat, mais également sur les solutions alternatives proposées, pour avoir un aménagement qui aurait un double objectif crue/étiage sur le bassin de la Seine, ou toujours sur le territoire de la Bassée, avoir un aménagement qui serait utilisé ou rempli de manière plus naturelle, plus gravitaire, ou de manière à retrouver la ligne d'eau existant avant les travaux d'aménagement sur le bassin.

Quelquefois, les abaissements du niveau d'eau présentés au débat ont été jugés insuffisants. La représentation des zones inondables existantes, sans projet, et avec projet, doit être affinée selon certains.

Il y a eu aussi quelques doutes émis sur la fiabilité de la prévision à 4 jours et sur les possibilités de fonctionnement de l'ouvrage en mode dégradé : pompage trop tôt ou trop tard, manque de données, etc.

Il nous a été demandé d'évaluer l'efficacité de chaque espace endigué ou chaque groupe d'espaces endigués, pris séparément, et la réalisation d'un bassin test pour évaluer toutes les caractéristiques techniques des ouvrages et bien caler les ouvrages pour les phases suivantes.

Certains acteurs ont jugé que notre objectif environnemental ne consistait pas à restaurer la zone humide mais à créer des milieux aquatiques, ce qui est une notion assez différente.

Les principes d'inondations écologiques que nous avons présentés ont parfois été jugés trop artificiels, de durée trop courte, sur des surfaces de trop faible étendue.

Certains acteurs ont par contre été opposés aux inondations écologiques telles que nous les présentons actuellement au débat.

Il y a eu des questions concernant l'impact du pompage dans la nappe, pour la réalisation des inondations écologiques ; pas mal de demandes de reconnexion des délaissés de Seine, en tant que mesure d'accompagnement, et des demandes de diagnostic de l'état initial environnemental de la Bassée et de suivi environnemental à l'issue du projet, si les travaux se réalisaient.

Beaucoup de questions ont été posées concernant les sécurités prévues en cas de défaillance technique, les systèmes d'alerte qui seraient mis en place pour prévenir la population au moment du remplissage de l'ouvrage.

On a aussi perçu des demandes de garanties concernant la maintenance et l'entretien des ouvrages, notamment sur le long terme.

Beaucoup de questions ont été posées sur le dispositif de pompage, la puissance électrique qui semble importante, le pompage en lui-même qui semble important, sa sécurisation pour être sûr que ce dispositif puisse fonctionner en cas de crue, les nuisances sonores que cela pourrait engendrer.

Egalement, beaucoup de questions sur :

- ✓ La provenance et la qualité des matériaux qui seraient utilisés pour l'édification des digues ;
- ✓ La possibilité d'approvisionner près de 4 millions de mètres cubes de matériaux ;
- ✓ Les principes et le financement des mesures de neutralité énergétique qui ont été présentées dans le dossier du maître d'ouvrage ;

- ✓ L'impact hydraulique de notre projet.

De nombreuses craintes ont été émises, liées aux impacts du projet sur la nappe alluviale, aussi bien en termes de qualité qu'en termes de quantité :

- ✓ risque de pollution par la Seine,
- ✓ risque de pollution éventuellement par les matériaux constitutifs des digues,
- ✓ les impacts sur les circulations d'eaux souterraines, sur les captages d'alimentation en eau potable présents ou potentiels.

Un certain nombre de précisions ont été demandées sur les impacts écologiques de manière très générale. On peut en citer certains :

- ✓ Impacts sur la faune et la flore lors des remplissages ;
- ✓ Impacts piscicoles : mortalité piscicole au passage des pompes ;
- ✓ Propagation d'espèces invasives ;
- ✓ Impacts sur les circulations d'eaux superficielles ;

Comme l'a souligné Patrick Legrand, une question est revenue de manière très récurrente, sur le risque d'une prolifération des moustiques liée aux inondations écologiques.

Il y a eu aussi beaucoup de questions sur la compatibilité du projet avec les usages existants, mais également sur les mesures de compensation qui seraient mises en place et qui doivent être affinées dans les étapes ultérieures du projet.

Au cours des réunions de Sourdon et de Pont-sur-Seine ont été notamment cités les impacts du projet sur l'agriculture :

- ✓ Morcellement des parcelles ;
- ✓ Adaptation des cultures ;
- ✓ Perte de terres agricoles.

Beaucoup de questions sur les aspects fonciers :

- ✓ Accessibilité aux terrains ;
- ✓ Mesures d'expropriation ;
- ✓ Demandes de mise en place d'un Observatoire du foncier ;
- ✓ Des craintes concernant l'intégration paysagère des digues.

Des demandes de mesures d'accompagnement pour le développement territorial ; pour en citer quelques-unes :

- ✓ Création de la Maison de la Réserve ;
- ✓ Installation d'un réseau de fibre optique ;
- ✓ Accompagnement au Schéma d'aménagement éco-touristique de la Bassée Montois ;
- ✓ Aires de loisirs et de baignade, etc.

Tandis que certains craignent le développement éco-touristique du territoire et veulent que la Bassée reste un territoire préservé.

La compatibilité du projet avec le projet de mise à grand gabarit de la Seine porté par VNF :

Souvent, notre projet a été considéré comme une mesure compensatoire du canal, et de nombreuses questions ont été posées pendant nos réunions sur la neutralité hydraulique effective du projet VNF.

Des questionnements subsistent sur le lien entre les deux projets, leur compatibilité, leur indépendance, et leur mise en perspective environnementale et économique qui reste encore à faire.

Le coût et le financement prévisionnel du projet :

Cela a été un point clé des réunions publiques. De nombreuses interrogations ont été portées sur le financement aussi bien des coûts d'investissement que des coûts de fonctionnement.

Le coût de fonctionnement a très souvent été jugé trop élevé.

L'engagement financier de l'Etat a été demandé au cours de certaines réunions.

Beaucoup de questionnements ont porté sur le phasage de la réalisation des espaces endigués.

Régis THÉPOT : Je propose de continuer, après cet exposé.

Nous avons voulu être très précis, donc peut-être en synthétisant : finalement, pour le maître d'ouvrage, donc pour l'EPTB Seine Grands Lacs, ce soir, que retient-on de ce débat public, de ces 15 réunions, de ces différentes questions posées (également sur le site Internet), des cahiers d'acteurs ?

Nous l'avons dit, mais nous le redisons car c'est un point important, pour nous les points forts sont d'abord :

La réalité et l'importance du risque d'inondation en Ile-de-France n'a pas été fondamentalement remis en cause pendant le débat.

C'est assez logique, puisque les éléments que l'on a présentés ne sont pas des éléments de l'Institution, ils sont connus sur la place publique et sont fournis par l'Etat, par l'IAU Ile-de-France, donc ils sont incontestables.

Ils pourraient éventuellement être encore précisés, notamment sur l'impact sur tout ce qui est souterrain, en particulier dans la région parisienne qui est un « gruyère ».

Donc, il n'y a pas eu de contestation de ce point, même s'il y a une forme d'incrédulité de la population en général.

Deuxième point qui nous semble incontournable et que nous reprenons totalement à notre compte : si ce projet de la Bassée se poursuit, on l'a dit plusieurs fois dans le cadre du débat public, cela ne peut l'être que dans le cadre d'une politique globale de gestion du risque inondation, et dans le cadre d'une politique visant à coordonner l'ensemble des actions de prévention menées par les différents acteurs.

Je signale – je l'avais dit à Paris – que c'est une des missions phares d'un Etablissement public territorial de bassin, tel qu'il a été conçu par la loi dite « loi sur la prévention des risques » de juillet 2003.

Un point important à signaler : contrairement à ce que certains ont pu dire pendant le débat public, en aucun cas ce projet n'est la « chose » de l'EPTB Seine Grands Lacs qui aurait un jour découvert « devant son lavabo » (c'est une petite pique d'humour) l'intérêt de ce projet.

Le projet de la Bassée est porté par l'Institution dans le cadre du Plan Seine, en partenariat étroit avec l'Etat, l'Agence de l'Eau, et la Région Ile-de-France – qui vient de produire ce jour-même un cahier d'acteur.

Donc, ce projet s'est inscrit et vous est présenté aujourd'hui dans ce contexte, et ne pourra prospérer que dans ce contexte : une politique globale de gestion du risque inondation, avec différents outils que l'on vous a présentés, mais qui sont un peu technocratiques (on ne reviendra pas dessus) : type PAPI (Plan d'Action de Prévention des Inondations), Plan de Gestion du Risque Inondation en application de la Directive Européenne, ou type Plans Grands Fleuves avec une nouvelle génération de Plans Grands Fleuves à partir de 2014, sur 2014-2020.

C'est une évidence pour le maître d'ouvrage, le projet de la Bassée ne continuera que s'il s'inscrit dans cette politique globale.

Un point qui pourra peut-être ouvrir un débat (c'est mon expérience personnelle, notamment sur l'aménagement de la Loire), on le doit au travail fait depuis de nombreuses années et on l'a d'ailleurs entendu pendant les réunions : « vous n'êtes pas venus depuis un certain nombre d'années, que s'est-il passé ? ». Nous reverrons en détail après ce qui va se passer dans les mois qui viennent.

Nous n'avons pas senti – démentez-nous si vous n'êtes pas d'accord – une opposition forte à ce projet.

Aujourd'hui on a le sentiment que si nous avons l'argent sur la table (nous en reparlerons ensuite) nous pourrions construire ensemble ce projet, sans doute avec des mesures de compensation, des mesures de solidarité, des mesures visant à réduire l'impact, des mesures confirmant la réalité de la volonté du maître d'ouvrage d'avoir une véritable politique environnementale sur ce site.

A priori on a le sentiment que l'on pourrait sans trop de difficultés réaliser ce projet ici, mais bien sûr avec en préalable des réponses précises sur toutes les questions qui nous ont été posées.

Quelques points qui ont déjà été dits par Amélie Astruc, qui me semblent importants au niveau des conclusions de ce débat :

Il est clair que toujours dans cette logique de solidarité amont-aval (j'ai dit tout à l'heure « aval-amont »), si la réalisation de ce projet permet de construire à nouveau et d'augmenter le risque dans des zones inondables à l'aval, sans précautions particulières, ce serait un projet fortement discutable, c'est certain.

On l'a dit également à Paris, dans plusieurs réunions, il ne doit pas – sauf éventuellement avec des précautions très particulières dans des zones très urbanisées – ouvrir des droits nouveaux à l'urbanisation en zone inondable.

Le projet doit prendre en compte le contexte du changement climatique : s'il y avait une question là-dessus j'y répondrais avec beaucoup de plaisir parce qu'il me semble qu'il y a beaucoup d'approximations dans un certain nombre de prises de position qu'il y a pu y avoir, notamment dans les cahiers d'acteurs.

On y répondra en détail dans les réponses aux cahiers d'acteurs, mais il est clair que cela va s'inscrire dans ce contexte, même si l'on sait très bien qu'aujourd'hui, toutes choses égales par ailleurs, l'inondation cinquantennale, donc qui a une chance sur 50 de se produire tous les ans et qui se reproduit dans la région parisienne, fera déjà des dommages importants ; une inondation centennale, des dommages très importants.

L'Europe nous demande de prévoir des événements extrêmes. Cela n'a rien à voir avec le changement climatique puisque l'on sait très bien ce qui pose problème dans la région Ile-de-France : l'augmentation continue (je dis bien « continue ») des biens exposés en zone inondable, qui génère un risque de plus en plus important. C'est malheureusement un phénomène mondial. J'ai eu l'occasion de dire que d'ailleurs à Durban, quand il y a eu récemment le grand colloque sur l'impact du changement climatique, un rapport spécial a mis le doigt sur ce point.

Bien sûr, on prend en compte le changement climatique. Pas plus tard qu'hier, avec Jean-Louis Rizzoli et Claudine Jost nous avons assisté à une réunion sur l'impact du Grand Paris sur la gestion de l'eau et de l'assainissement ; il faut prendre en compte ce changement climatique, mais ce n'est pas quelque chose qui change fondamentalement la situation actuelle, qui est à très fort risque d'inondation sur la région Ile-de-France.

Egalement – c'est plus technocratique mais cela se comprend – derrière tout cela il y a de l'argent public ; il faut donc vérifier qu'il est utilisé à bon escient. Si l'on doit poursuivre ce projet (cela nous a été demandé par les services de l'Etat et ils ont tout à fait raison) il faudra compléter, préciser des analyses coûts/bénéfices de ce projet, en les remettant d'ailleurs en perspective par rapport à d'autres mesures qui pourraient être réalisées, ce qui nous a été aussi demandé dans le débat.

On l'a toujours dit, et je l'ai même dit en anglais : le projet de la Bassée n'est pas « la solution », mais « une solution », qui a le mérite d'être assez rapide, par rapport à un dispositif qui doit s'inscrire de toute façon dans le long terme. Ce n'est pas en quelques années que l'on va arriver à réduire fondamentalement le risque d'inondation sur la région Ile-de-France. C'est une démarche qui prendra des années et des années.

Quelques points forts. Que déduit-on de tout ce que l'on a entendu, tout de suite, sur le projet qui a été soumis au débat public ?

J'ai entendu à de très nombreuses reprises (vous le trouverez dans le verbatim) le Président Legrand dire « un maître d'ouvrage ne sort pas d'un débat comme il y est rentré », je confirme et je signe : on ne sort pas d'un débat comme on y est rentré puisque l'on considère que l'on a une exigence, réexaminer les coûts d'investissement et surtout de fonctionnement du projet. Les élus qui sont dans la salle savent certainement que souvent une des difficultés dans l'action publique, plus que de mobiliser des financements d'investissements (même si c'est plus difficile qu'avant), est de mobiliser des financements pour le fonctionnement.

On est bien sur le même problème sur cet ouvrage de la Bassée, donc on essaie de réviser (on va le faire dans les quelques mois qui viennent) les coûts d'investissement et de fonctionnement de ce projet, qui ont été jugés très élevés par de nombreux acteurs, de nombreux financeurs potentiels.

Nous regarderons également une demande que nous avons eue : peut-on avoir un phasage de réalisation de ce projet, qui permettrait de mettre en place plus facilement les financements correspondants ?

Les financements ont été aussi une question forte, logique. Je crois que nous avons eu la même réponse que VNF parce qu'on nous aurait a contrario reproché d'avoir des

financements trop précis pour un projet n'étant pas encore au stade de l'enquête publique. On a donné quelques principes. Bien sûr, il y a une exigence d'aller beaucoup plus loin dans ces principes, notamment sur la part financée par les collectivités territoriales, et notamment sur la part qui serait financée par les communes. Donc à l'aval du projet, il y aurait un intérêt à ce que le projet se réalise.

Si nous poursuivions ce projet, nous serions bien entendu dans l'obligation impérieuse de préciser ces éléments-là et surtout de mobiliser les financements correspondants, pour que ce projet devienne réalité.

Ensuite, nous avons trouvé que la réunion « Environnement » était de qualité. A un moment, on a eu un échange, dans le verbatim... Finalement, on arrive à la question de confiance, à mon avis, c'est-à-dire : croit-on le maître d'ouvrage, ou pas ?

Je peux vous confirmer que le maître d'ouvrage que vous avez en face de vous, qui est un EPTB, ses services, ses élus, sont fondamentalement convaincus de l'utilité d'avoir une action positive en matière environnementale sur le site de la Bassée, si le projet de la Bassée devait se réaliser. Donc, c'est un objectif majeur du projet. Ensuite, le diable étant souvent dans les détails, il faut vérifier que ce que l'on propose de réaliser ne pourrait pas conduire à des impacts à l'encontre de ce qui est souhaité.

Je peux vous confirmer ce soir que la volonté du maître d'ouvrage est bien d'avoir cet objectif de restauration environnementale de la plaine de la Bassée, cet objectif – comme indiqué dans le dossier du maître d'ouvrage – étant situé exactement au même plan que l'objectif de gestion des inondations à l'aval du projet, lui-même mis en avant par cette situation absolument considérable en termes d'enjeux, correspondant à une inondation sur la région Ile-de-France.

Un petit point important aussi, Amélie Astruc l'a dit et nous avons pu l'expliquer à plusieurs reprises : sur un seul point il semble que le consensus ne soit pas évident à obtenir, c'est la question des inondations à caractère écologique.

Les positions sont très tranchées pour ceux que cela intéresse. Quand on lit vraiment au mot près, on se dit qu'il est peut-être possible finalement d'arriver à trouver un consensus.

Là-dessus, nous l'avons dit, nous avons cette volonté d'objectif environnemental de qualité majeure ; après, si le projet devait se faire, la réponse serait l'expérimentation et la concertation locale, l'expression des collectivités, et cela en partenariat avec l'Etat et l'Agence de l'Eau, et sous l'égide des élus locaux, en élargissant ensuite le cercle d'acteurs pour essayer de trouver des solutions convergentes.

Aujourd'hui, il est vrai que quand on arrive en disant « Bonjour, on va inonder deux casiers sur les 10 pour avoir des inondations à caractère écologique... », certains nous disent qu'il en faut 10 et d'autres nous disent qu'il n'en est pas question, etc. Vous avez lu tout cela.

Nous pourrions revenir sur ce point, c'est un débat qui ne pourra pas être clos ce soir. Si cela se fait, nous en prenons l'engagement : cela ne peut être fait qu'avec une concertation extrêmement fine et sans doute une expérimentation préalable pour vérifier que tout cela se passe bien.

Rapidement, les points suivants :

Il est clair que des alternatives ou des solutions complémentaires sont à étudier, notamment une qui concerne nos amis de VNF, donc ce sera à voir ensemble, puisqu'il y a éventuellement l'idée de revenir à la situation antérieure, de retravailler le lit de la Seine sur ce secteur ; pourquoi pas ? On ne donne là que les questions, mais nous avons répondu là-dessus : nous

pensons que cette réponse n'a pas la même efficacité technique. La situation aujourd'hui est « naturelle », même si elle a été modifiée par rapport à une situation antérieure. Mais, nous sommes tout à fait prêts à regarder ce point avant de passer à une phase d'enquête sur le projet de la Bassée.

Sur les impacts, est ressortie très fortement et à juste titre la question de l'impact sur la qualité de l'eau. Vous connaissez mieux que nous cette vallée, elle a un potentiel hydraulique, hydrologique, de qualité, un potentiel de ressource en eau stratégique énorme pour le bassin de la Seine. Donc, il est clair qu'il faudra prendre de très grandes précautions pour éviter un impact négatif sur cette qualité de l'eau, si le projet se réalise. Il faut certainement aller plus loin que ce que l'on a présenté dans le dossier du maître d'ouvrage et dans les études faites, puisqu'on s'est aperçu qu'il y avait des points très précis, sur lesquels il faudra apporter des éclairages.

Sur la question des mesures d'accompagnement du territoire, je crois que nous avons été clairs aussi, nous avons dit qu'aujourd'hui il n'y avait pas le financement correspondant, dans le projet. Nous vous avons donné le chiffre du financement mis en œuvre pour le dernier lac réservoir construit par l'Institution : le lac réservoir Aube, de 6 % du coût du projet. 6 % sur un projet de 500 millions, cela ferait 30 millions d'euros de mesures d'accompagnement. Cela pourra être bien sûr défini en concertation avec les acteurs locaux et avec les partenaires financiers du projet, si la décision était prise de le poursuivre.

Enfin, nous l'avons dit, nous sommes extrêmement satisfaits de cette organisation des deux débats publics en même temps. Là, on a fait attention à ce que l'on écrivait par rapport à VNF mais on a quand même le sentiment, car cette question revient très régulièrement, que si techniquement nous pensons que cela ne pose pas de problème particulier, le public est loin d'en être convaincu. D'ailleurs, on vous a proposé une expertise complémentaire, qui est en cours ; je crois que c'est très sage puisqu'on sent que ce point est un peu délicat.

Un point important (le dernier transparent) : que se passera-t-il vu de l'EPTB Seine Grands Lacs ?

Nous nous sommes engagés – c'est la moindre des choses – à répondre à tous les cahiers d'acteurs par écrit, d'ici le mois de février (et à toutes les contributions écrites). Au début, dès qu'un cahier d'acteur arrivait on répondait dans la réunion qui suivait (j'ai notamment un exemple avec Olivier Jacque puisque j'ai répondu à un cahier d'acteur à la réunion suivante alors qu'il n'était pas dans la salle). Dans les verbatims, on a répondu à de nombreux cahiers d'acteurs, mais pas aux derniers, bien sûr ; ils arrivent nombreux ces derniers jours.

Donc, nous nous engageons à répondre à tous les cahiers d'acteurs d'ici la fin du mois de février, notamment à répondre aux questions posées.

L'expertise hydraulique EPTB/VNF est donc en cours, ce point-là pourra éventuellement être précisé.

La révision générale des coûts du projet présentés au débat est une initiative que prend le maître d'ouvrage dès à présent : on engage une démarche qui va durer trois mois, pour examiner à la loupe les différents coûts du projet et voir si l'on pourrait obtenir des économies.

La délibération du Conseil d'Administration de l'EPTB (donc les 24 élus que je citais tout à l'heure) sera prise fin juin/début juillet, bien entendu sur la base du compte-rendu de la CPDP et du bilan de la CNDP. On en fera un examen extrêmement attentif, en prenant point par point tout ce qui aura été repris par ces Commissions.

Le point sur lequel je voulais insister est : comment cette décision va-t-elle se préparer ?

Pour ceux qui ne sont pas familiers du travail avec des collectivités ou des groupements de collectivités : il y a un Conseil d'Administration ; il faudra présenter une quinzaine de jours avant à ses membres des éléments favorisant leur prise de décision, éléments sur lesquels on travaillera également avec leurs services, donc les services des quatre départements de l'Institution.

On va aussi travailler avec les services de l'Etat, les services de l'Agence de l'Eau, puisqu'il y a des questions... Par exemple, le fait d'inscrire ce dossier dans un plan global : on va se retourner immédiatement vers l'Etat. On va se retourner vers l'Agence de l'Eau pour un certain nombre de dispositions, notamment les volets plus environnementalistes, vérifier si l'on peut prendre en compte ces éléments ou pas, selon quelles conditions, etc.

Donc, un véritable travail technique préparatoire va commencer dans les quelques semaines. On va en priorité – mais bien sûr ce n'est pas du tout exclusif – s'attacher à prendre en compte les avis exprimés par ces acteurs : les quatre départements, la Région Ile-de-France qui est un des cofinanceurs du projet tel qu'il vous a été présenté aujourd'hui, l'Etat, l'Agence de l'Eau. C'est au vu de ces éléments et de toutes les questions qui auront été présentées par le public que l'on proposera de poursuivre ou non le projet, et de fixer les modalités de la poursuite du projet, et de la concertation le cas échéant. Donc, c'est un point qui paraît très important.

Il y a eu un soir une discussion forte, une personne qui avait une maison dans un des espaces endigués. Je pense que vis-à-vis de ce genre de personne qui est sur le terrain, vis-à-vis des élus locaux, vis-à-vis des personnes que vous êtes ici ce soir, ce sera important de pouvoir vous dire assez vite, dès fin juin/début juillet, donc dès que la décision sera prise, comment cela va se passer. Cela peut être une information sur le site Internet, etc., cela peut-être aussi revenir ici, cela ne pose aucun problème.

Je pense que vous aurez dès la rentrée 2012 cette première information que l'on vous doit. Si le projet se poursuivait, bien entendu on reprendrait une concertation locale visant à traiter l'ensemble des questions, telles qu'elles vous ont été présentées tout à l'heure.

Patrick LEGRAND : Merci. Vous vous souvenez de l'exercice, on essaie de faire court, on parle dans le micro. Profitez-en bien, car ce sera terminé pour ce qui est de ce débat public, et il y en aura d'autres, je n'en doute pas, puisque c'est une Institution qui prend progressivement sa puissance et sa force. Ce n'est pas une raison pour me faire des effets de manche et des effets de tribune, cela ne sert pas à grand-chose, la période de réserve n'est pas encore vraiment ouverte.

Francis BENOIT, Maire de Gravon : Je vais tout de suite rebondir sur les commentaires de Monsieur Thépot, qui apparemment fait les réponses avant que l'on ne pose les questions.

Patrick LEGRAND : C'est la fin du débat.

Francis BENOIT : Votre discours, Monsieur Thépot, est complètement différent de celui des Grands Lacs de Seine, de celui de Monsieur Popelin et de Monsieur Durand en 2002.

En 2002, au cours des visites des communes, et pour Gravon c'était le 20 mars, les institutions des Grands Lacs ont assuré les élus concernés, inquiets par les dérives possibles du projet, que le remplissage des bassins de retenue aurait lieu en moyenne tous les 5 ou 6 ans, que la vidange serait effectuée aussitôt la crue de l'Yonne annoncée, c'est-à-dire environ trois semaines. Monsieur Durand à l'époque précisait même quelques jours. Tout cela a été écrit.

Aujourd'hui, vous nous parlez d'inondation écologique annuelle, en fait d'inondation artificielle, c'est-à-dire contrenature avec toutes les conséquences que cela implique, les infiltrations, l'aspect sanitaire et une nouvelle dépréciation foncière.

L'objectif de restauration de cette ancienne zone humide envisage l'inondation annuelle de deux bassins de retenue : 500 ha, qui n'étaient pas prévus au départ du projet.

Les élus concernés, réunis en collectif, sont formellement opposés à cette idée.

La question est la suivante : qui déclenchera l'inondation artificielle de ces deux bassins et sur quel critère ? De combien de centimètres exactement ? (5 ou 6 ou 80 ou 90 cm ?). A quelle époque de l'année ? Pour combien de temps ? Quels sont les bassins retenus ? Enfin, pouvez-vous nous assurer aujourd'hui que ce projet se limitera à ces deux bassins, c'est-à-dire que ce ne sera jamais étendu à l'ensemble.

J'ajouterai que les élus sont conscients d'une nécessaire solidarité vis-à-vis des communes en aval, en cas de crue type 1910, mais en revanche les « inondations écologiques » envisagées ne concernent que les habitants de La Bassée qui y vivent, et qui ne le souhaitent pas. Pour vous en assurer, on peut organiser un référendum.

Patrick LEGRAND : Je le voyais venir celui-là. Il y en a beaucoup en route !

Francis BENOIT : La deuxième réflexion concerne les dépréciations foncières. Depuis le début du projet – 10 ans, maintenant - les élus des communes concernées avaient demandé la création d'un observatoire sur l'évolution des prix du foncier. En effet, le projet a figé ou presque toutes les transactions. Les rares investisseurs, conseillés par les agences qui jouent leur rôle, orientent depuis dix ans le marché à la baisse.

Ma question est la suivante : à combien estimez-vous la dépréciation foncière depuis 10 ans ?

J'ajoute que vous ne l'avez pas retenu alors qu'on vous l'a mis dans les cahiers d'acteurs.

Comment seront indemnisés les propriétaires fonciers victimes à l'intérieur des futurs bassins de retenue, mais également à l'extérieur et à proximité des digues ? Le marché a particulièrement beaucoup changé.

Patrick LEGRAND : Merci, on commence par une belle série de questions.

Amélie ASTRUC : Nous allons vous présenter à l'écran la localisation des inondations écologiques, telles qu'elles sont présentées au débat. En 2002, c'était Monsieur Durand à l'époque et vous avez aussi eu affaire à Monsieur Popelin. Vous avez dit que cet ouvrage serait sollicité tous les 5 à 6 ans en moyenne pendant trois semaines, c'est effectivement le cas. On est dans les mêmes ordres de grandeur, et c'est ce que nous avons présenté tout à l'heure en réunion. C'est vraiment une fréquence maximale. Cela pourrait être à peu près tous les 10 ans, car on a évalué cette fréquence aux premiers dommages qui pourraient survenir en aval. Ils sont à mettre en balance avec les mesures d'indemnisation locales en cas d'utilisation de l'ouvrage, donc cela pourrait être un peu moins fréquent. Trois semaines effectivement, car on pomperait pendant une durée d'une semaine, l'eau restant ensuite quelques jours dans les casiers le temps que la pointe de crue passe. Après, il y a vidange progressive en fonction du niveau de la Seine, car on ne veut pas créer d'inondation locale. Sur ce principe, on est toujours identique.

Cet objectif de restauration de zone humide n'était pas présent au départ, mais ce projet était une réelle opportunité, à notre sens, pour en profiter pour adjoindre un deuxième objectif et restaurer cette zone humide. Vous voyez à l'écran ces inondations écologiques (surlignées en orange), cela n'aurait rien à voir avec les inondations pour la protection contre les crues.

Dans ce cas, les espaces seraient totalement remplis sur une hauteur moyenne de stockage de 2,5 m. Là pour les inondations écologiques, on aurait suivant les secteurs des lames d'eau de quelques dizaines de centimètres (20 cm par exemple pour l'espace situé côté rive gauche de la Seine, à vocation ornithologique). Sur tout le réseau de noues (surlignées sur ce plan), on aurait des lames d'eau qui pourraient être un peu plus importantes (50 cm). Ce serait variable suivant la topographie. Donc, ce ne serait pas du tout de l'ordre de grandeur des inondations pour la protection contre les crues.

Combien de temps ? A quelle époque ? Ce serait des inondations qui auraient lieu entre les mois de février et avril, sur des durées qui iraient de 15 jours à deux mois, suivant la nature des secteurs, donc deux mois pour les points les plus bas et 15 jours sur des zones un peu plus médianes, un peu plus intermédiaires. Je vous ai répondu pour les lames d'eau.

On ne peut pas garantir actuellement que la réalité correspondra à ce qui est montré à l'écran, à savoir ces deux espaces endigués, ce réseau de noues. On a des demandes très diverses et très antagonistes qui émanent des différents acteurs du bassin. Les associations naturalistes mais également le Conseil général de Seine-et-Marne nous demandent de pratiquer des inondations écologiques sur des surfaces beaucoup plus étendues. Le cahier d'acteurs que nous avons reçu de votre territoire (Bassée-Montois) a montré son opposition aux inondations écologiques. Et c'est pourquoi, l'un des points forts qui se dégage du débat porte sur le fait qu'il n'y a pas de consensus actuel sur cet objectif, et qu'il faut vraiment voir ensemble, avec vous les élus locaux, les associations naturalistes, les représentants du monde socioprofessionnel local (carriers, agriculteurs) et arriver à trouver un compromis.

Pour le moment, il n'y a pas de garantie sur ces surfaces. C'est quelque chose que l'on a présenté en l'état actuel des choses.

Sur la dépréciation du foncier, l'observatoire du foncier avait été mis en place sur les années 2007 à 2010. Il n'y a pas eu de résultats très significatifs issus de cet observatoire du foncier, car il y a eu peu de transactions immobilières, ainsi les tendances ont été difficiles à évaluer.

Francis BENOIT : C'est évident, les gens s'en vont.

Amélie ASTRUC : A combien estime-t-on la dépréciation du foncier ? Voilà la réponse sur ce que nous avons. Effectivement, peut-être que le nombre de transactions était réduit car ce projet est présenté comme une contrainte locale. Comment seront indemnisés les propriétaires fonciers à l'extérieur des digues ? Nous avons plutôt pris en compte les propriétés et terrains situés à l'intérieur des espaces endigués, qui seraient situés sous les digues et qui nécessitent des acquisitions avec des mesures de compensations également adéquates. Pour les terrains qui seraient situés à l'intérieur de ces espaces endigués, des compensations financières liées à des servitudes de sur-inondation et des adaptations des équipements existants.

Pour les propriétaires situés à l'extérieur des espaces endigués, pour le moment, on n'a pas pris en compte réellement d'indemnisation mais plutôt de la protection des habitations, des espaces habités qui seraient situés à proximité des ouvrages. Raison pour laquelle on prévoit dans le cadre du projet de réaliser tout un système de drainage autour des espaces endigués afin que par exemple il n'y ait pas d'inondation des habitations ou villages qui seraient situés à proximité des ouvrages.

Concernant l'accessibilité aux terrains situés aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des espaces : le rétablissement des chemins existants et des accès pour qu'il puisse y avoir une continuité d'accessibilité au terrain. Ce serait plutôt des mesures d'adaptation dans le cadre de la conception du projet plutôt que des mesures d'indemnisation. Si des préjudices sont réellement constatés, si par exemple à l'issue d'une sollicitation de l'ouvrage pour de la

protection contre les crues, il y a quand même des fuites, des gens sont quand même inondés, dans ce cas, des indemnisations seraient mises en place pour réparer les préjudices subis.

Régis THÉPOT : Je voulais juste rebondir sur vos propos, j'avais peut-être commencé à répondre à la question avant que vous me la posiez. Sur le premier point, j'avais bien insisté sur le fait que, s'il devait y avoir ces inondations à caractère écologique, il fallait qu'il y ait une concertation locale et une expérimentation ; et le tout sous l'égide des élus, avec bien sûr après un partenariat large. Reprenez les verbatims. Il y a des acteurs environnementalistes qui sont dans la salle, et qui ont demandé avec beaucoup d'insistance que l'on ait ces inondations écologiques. Le Conseil général de Seine-et-Marne le demande aussi.

C'est un point qu'il faudra retravailler ultérieurement, si le projet se poursuit.

J'insiste aussi – et je l'ai dit à la fin de la présentation – cette concertation locale sur un élément majeur est un point fort dans la perception du projet. Cette concertation ne sera redémarrée localement qu'à partir du moment où l'on aura bien repositionné le projet dans un plan global. C'est le travail que l'on va conduire d'ici l'été avec notamment l'État et l'Agence de l'eau. On vérifiera que ce projet peut s'inscrire assez rapidement dans un plan global. À ce moment-là, on reprendra une concertation locale sur ce point.

Peut-être un point que l'on n'a pas redit ce soir, mais que l'on avait signalé à plusieurs reprises, ce projet de la Bassée n'a pas été imaginé ainsi sans référence. En particulier, l'élément déclenchant de ce projet a été le polder d'Erstein, réalisation de VNF le long du Rhin, où vous avez ce type de disposition avec aussi des inondations à caractère écologique le long du Rhin. D'après les retours que nous avons, il semblerait que localement cela se passe bien. J'ai déjà dit que l'on ne vendait rien, l'Institution est un établissement public de collectivité, on cherche à trouver le bon point d'équilibre pour que cela se passe bien localement, qu'il y ait une bonne solidarité amont-aval, que l'ouvrage fonctionne bien, qu'on réponde à un objectif d'intérêt général. Je peux vous confirmer cette volonté.

Par rapport à ce que vous avez dit sur 2002 et qu'un projet évolue, c'est logique. Je peux vous dire ce soir que le projet, s'il est poursuivi, évoluera aussi dans ses caractéristiques et dans son fonctionnement, compte tenu de ce que vous nous avez dit.

Ensuite, l'enquête publique sera vraiment l'élément déclenchant préalable à la réalisation. C'est là que l'on devra avoir fait un point précis de toutes ces questions, y compris celles que vous soulevez.

Si le Conseil d'administration de notre Institution fin juin ou début juillet décide de poursuivre, je pense qu'il sera important de réactiver l'observatoire du foncier. On pourra revenir vous voir, car il y a une vraie question, et c'est un peu la poule et l'œuf, s'il n'y a pas de transaction et si l'on n'est pas capable d'évaluer, il faudra peut-être trouver d'autres moyens pour essayer d'évaluer cet impact. On pourra voir les services fiscaux, on imaginera avec vous des solutions pour aller un peu plus loin. La réponse consistant à dire qu'on ne sait pas évaluer car il n'y a pas de transaction, vous avez raison de nous dire qu'il n'y a pas de vente car il y a un projet. On reverra cette question.

Patrick LEGRAND : Merci. J'ai senti que vous aviez envie de reprendre le micro.

Francis BENOIT : Je ne suis pas entièrement satisfait des réponses. Je voulais insister sur les transactions qui ont lieu en ce moment à l'extérieur des futurs bassins de retenue, les agences immobilières font leur travail en annonçant les ouvrages et font baisser les prix. Les vendeurs finissent par vendre avec une dépréciation foncière importante, ceux-là n'ont que leurs yeux pour pleurer. Ce n'est pas dans trois ou quatre ans qu'on ira les trouver pour leur dire qu'ils auraient pu vendre 30 000 euros plus cher ; c'est sur ce point que je veux insister.

Patrick LEGRAND : Cela veut dire que les agences immobilières, qu'on n'a pas beaucoup vues pendant le débat public, l'ont tout de même suivi. Et c'est bien dommage qu'on ne les ait pas vues. Vous avez sûrement une réponse Monsieur Thépot.

Régis THÉPOT : Pour faire part de mon expérience personnelle, j'ai eu à gérer ce genre de dossier sur le site du Veurdre dans le département de l'Allier et de la Nièvre. On avait trouvé des solutions satisfaisantes pour répondre à ce type de préoccupations. Je vous propose, si le projet se mettait en œuvre, de retravailler spécialement ce sujet. Une des réponses étant qu'il doit y avoir des démarches collectives et non des démarches individuelles, d'où l'intérêt d'avoir la collectivité territoriale qui s'implique dans ce dossier. Et c'est très bien qu'il y ait une implication de l'élu sur le sujet.

Patrick LEGRAND : Là, vous avez un engagement.

Francis BENOIT : Oui, j'ai un engagement. Donc, je peux comptabiliser les particuliers qui vendent et qui viennent se plaindre à la mairie, et collectivement on abordera le sujet. J'ajoute que je regrette que cet observatoire n'ait été mis en place qu'en 2007, alors qu'il avait été demandé en 2002, et qu'il n'a pas été suivi. En 2002, il y a quand même eu des transactions.

Claudine JOST : L'observatoire du foncier est basé sur les transactions enregistrées par les notaires, qui ont une base qui s'appelait Base B.I.E.N., qui est reprise par une autre société mais qui reprend en fait les transactions. On a les données de 2002 à 2009 à peu près sur les communes du secteur, les communes du canton. La problématique de cette base est qu'elle s'intéresse plutôt à l'habitat qu'à la transaction de terrains que l'on rencontre plus dans les espaces endigués. On est plus sur la problématique de trouver les bons renseignements pour pouvoir étudier ce sujet. Effectivement, si le projet se poursuit, il faudra trouver une méthodologie de travail sur ce sujet qui est quand même assez complexe.

Patrick LEGRAND : Merci, je pense que vous avez ouvert un joli chantier, qui ne doit pas trop attendre.

Dominique SATIAT : Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, vous vous doutez bien qu'en tant que Conseiller général, ce n'est plus le maire qui suit cette affaire depuis le départ, Monsieur le chef de projet, je n'ai pas vu votre collègue, Monsieur Durand, ce soir. Il nous avait indiqué clairement lors d'une petite réunion : oui pour le grand gabarit à condition qu'il n'y ait pas un centimètre de plus dans les casiers. Cela a eu le mérite de poser le débat.

Nous sommes inquiets sur le financement réel. Vous parlez de 500 millions d'euros, j'ai parié sur le double à la fin de la réalisation. Même si c'est stupide, comme tous les paris, je suis sûr que l'on ne sera pas loin de ce montant, compte tenu de tout ce qui va arriver.

La Bassée connaît la solidarité depuis des années. Des zones interdites sont réservées aux prélèvements d'eau. On peut donner ce que l'on veut à ceux qui le demandent moyennant redevances, vous vous en doutez. Ceci étant, c'est ouvert à Melun, à Provins. On voudrait qu'à l'occasion de ce projet, et c'est mon sujet en tant que Conseiller général, on soit beaucoup plus précis dans la défense de la vie économique du secteur qui va être liée à ce projet très important financièrement.

Dans notre région, qui n'est pas une région riche, on ne peut pas continuer à être utilisé et on n'est pas fou. Je n'ai pas connu les crues à Paris, mais à la Bassée. Entre 1910 et 2010, il n'y a pratiquement rien eu. Ceci étant, cela peut arriver tout prochainement. On est parfaitement conscient. J'ai assimilé les coûts pour la collectivité du secteur central de la région parisienne, ils sont énormes. Donc, nous sommes solidaires.

Les gens finissent par accepter la marche des 55 millions de mètres cubes, mais quelque chose va bloquer : les inondations écologiques qui sont arrivées en supplément, en cerise sur le gâteau. Cela ne va pas bien passer et je peux vous confirmer que beaucoup ne se sont pas rendu compte de l'histoire.

A la Bassée, nous voulons aider au projet, car il est d'intérêt national mais on ne veut pas « crever ».

Patrick LEGRAND : Merci, la Commission avait bien repéré que la question de l'équité, de l'équilibre et de la solidarité était quelque chose qui méritait peut-être d'être revisité. Vous avez sûrement, Monsieur Thépot, quelque chose à dire.

Régis THÉPOT : Tout à l'heure, je suis intervenu après Amélie quand elle parlait de solidarité amont-aval. Vous le réexprimez, Monsieur le Conseiller général, Monsieur le Maire, et on ne peut que vous en remercier, vous acceptez que votre canton ou votre commune participe à une solidarité. J'ai dit tout à l'heure, et cela me paraît la moindre des choses, qu'il faut un retour de l'aval, car la solidarité va aussi de l'aval vers l'amont. En l'occurrence, cela ne peut être qu'une solidarité à caractère financier qui accompagne un certain nombre de projets que vous pourriez développer sur votre territoire, et notamment des projets de développement à caractère économique, avec la seule précision apportée par le Président Popelin lors d'une réunion du débat. A priori, nos partenaires financiers et nos membres n'accepteront que l'on intègre une certaine part de mesures d'accompagnement dans le coût global du projet que si elles s'inscrivent bien dans nos propres domaines de compétences, au sens large de l'environnement. On a cité un certain nombre de mesures dans la présentation faite. Par exemple, on nous a demandé de participer au financement d'un échangeur autoroutier. C'est typiquement le genre de mesures qu'il sera extrêmement difficile de faire financer dans le cadre de ce projet. Mais des mesures qui s'inscrivent dans un projet de développement de votre propre territoire, nous sommes complètement ouverts, et nous l'avons dit à plusieurs reprises. Construisons ensemble des projets dès lors que le projet va progresser.

Je réagis également sur le coût global du projet. 500 millions, c'est déjà très cher. Dans la situation économique de notre pays actuellement, ou voire de l'Europe, on a le sentiment que c'est une marche très haute, c'est pourquoi nous pensons que la seule solution est d'arriver à inscrire ce projet dans un plan global, un plan national, un plan européen. Espérons que d'ici l'inscription effective de ce projet, la situation économique de notre pays et de l'Europe aura évolué dans le bon sens. J'ai eu aussi l'occasion de dire qu'un certain nombre de grands travaux de ce type qui sont à l'évidence d'intérêt national et européen pourraient être financés de manière privilégiée.

Si l'on annonce un milliard d'euros, je pense que fin juin on peut refermer immédiatement le dossier. Pour tout vous dire, même 500 millions d'euros hors taxes, est un montant qui paraîtra très élevé à nos administrateurs. On a déjà les retours de nos propres administrateurs, c'est pourquoi nous faisons une priorité absolue du réexamen du coût d'investissement et du coût de fonctionnement de ce projet dès maintenant. On vous quitte ce soir et dès la semaine prochaine, on mettra en place des procédures internes avec le bureau d'études, des experts pour repasser tout cela en revue et réduire au maximum ces coûts, sans tricher. Ce sera un réexamen complet, précis du projet en vue d'en réduire les coûts. Il faut que l'on essaie de se tenir à ce coût, et surtout d'ailleurs de réduire les coûts de fonctionnement, car c'est là-dessus que nous sommes les plus critiqués, d'autant plus que ce coût de fonctionnement, qui nous a été annoncé aujourd'hui par le bureau d'études, est quand même nettement plus élevé que le coût de fonctionnement des lacs réservoirs que l'on exploite déjà. Donc, cela me paraît difficile à nos administrateurs, car ce sont eux qui vont décider, d'avoir un saut aussi important de coûts d'exploitation d'un ouvrage.

Concernant les inondations à caractère écologique, et nous avons été les premiers à le pointer, on sent bien que c'est un point délicat. Des personnes dans la salle ce soir, si elles s'expriment, vous diront exactement l'inverse. Nous mettrons à l'enquête publique un projet.

Si ce projet doit être financé et réalisé, et qui aurait été très finement concerté préalablement, notamment sur ce point, car la Commission l'a dit et nous également, il est évident que c'est un point de divergence. Nous ne sommes pas là pour faire des inondations écologiques pour gêner la population de La Bassée.

Il y aura des inondations à caractère écologique, si ce qui est proposé présente un intérêt général pour la population et pour les acteurs qui participent à la gestion de ce site. C'est le seul engagement que je peux prendre aujourd'hui. C'est une intention qui a été annoncée.

Une précision par rapport à Pierre-Yves Durand qui n'est plus dans les services de l'Institution depuis un an. Il était ingénieur en chef de la Ville de Paris et il est retourné à la Ville de Paris, où il progresse en termes de carrière, nous en sommes très heureux pour lui.

C'est logique qu'un maître d'ouvrage évolue sur son projet. L'élément déterminant ce soir est de savoir si dans les cinq mois à venir on poursuit ou non ce projet, ce que l'on a entendu de ce débat, comment le prendre en compte dans la poursuite du projet, et comment les élus de l'Institution le prennent en compte dans la poursuite du projet. Après, l'autre moment fort sera l'enquête publique. Pour que cela se passe bien, il faudra que l'on ait un travail de concertation très fin, très poussé avec vous en s'appuyant bien sûr sur le débat public.

Patrick LEGRAND : Merci.

Marie-Claude LEMOINE, Gravon : Vous parlez de 500 millions d'euros, à quel taux de TVA êtes-vous soumis ? S'il s'agit d'un taux de 21%, cela ferait 100 millions d'euros de plus et de 35 millions d'euros s'il était de 7%.

Patrick LEGRAND : Qui peut répondre ?

Régis THÉPOT : A priori, c'est un taux à 19,6%, à l'instant T.

Marie-Claude LEMOINE : Sans parler d'augmentation de budget de ce projet, selon le taux de TVA appliqué, celui-ci remonte considérablement.

Dans le récapitulatif que vous avez fait sur les points sur lesquels vous allez réfléchir, j'en avais abordé un lors d'une réunion, à savoir le transport. Il est vaguement englobé dans quelque chose, mais il n'est pas précisé. J'avais évoqué le problème de cette départementale qui est déjà saturée. En relisant les cahiers d'acteurs, on voit que ce problème revient systématiquement. Les communes demandent que les transports dus aux travaux soient pris en amont, c'est-à-dire que l'on ne vienne pas régler le problème par la suite.

Dans vos engagements, pourriez-vous faire un schéma spécial pour cette question du transport, que l'on ne peut pas évincer ? Vous venez de parler de l'échangeur, on ne peut pas évincer d'un revers de main ce problème.

On a parlé d'indemnités. Les indemnités pour les personnes concernées, c'est une chose mais qu'avez-vous comme approche auprès des assurances ? Les personnes concernées qui risquent d'être inondées auront de grosses difficultés à se faire assurer. Quelle est votre position par rapport aux compagnies d'assurances ? En cas d'inondations, qui va les prendre en charge ?

Lors d'une réunion du débat sur la mise à grand gabarit, j'ai entendu un élu se plaindre du problème d'une crue qui avait empêché le bus scolaire d'accéder et qui d'ailleurs avait été verbalisé. Dans les réponses que nous avons entendues, plusieurs représentants de différentes administrations sont intervenus et personne n'a su nous dire d'où venait le problème. Ne rencontrera-t-on pas un problème de coordination dans le suivi de l'entretien ? L'administration nous a souvent donné l'habitude d'avoir des nébuleuses.

Enfin, qu'advient-il en cas de crue pendant les travaux ?

Patrick LEGRAND : Merci, voici une belle collection de colles bienvenues.

Amélie ASTRUC : Je répondrai à toutes les questions, sauf concernant l'assurance, Monsieur Thépot prendra la suite.

Concernant la RD411 et un schéma de circulation pendant les travaux, un état initial de toutes les routes permettant de desservir le territoire serait réalisé juste avant les travaux. Si en cours ou à l'issue des travaux, les routes étaient endommagées, les réparations seraient à la charge du maître d'ouvrage. Concernant les risques de nuisances de circulation routière, d'augmentation du trafic poids-lourds pour l'acheminement des matériaux constitutifs des digues, il serait prévu de réfléchir à un schéma de circulation spécifique. Concernant l'alimentation en matériaux, les transports par voie fluviale seraient privilégiés, éventuellement par voie ferrée, afin de limiter le trafic de poids-lourds sur le territoire de la Bassée, en utilisant des sites de déchargement déjà utilisés par les carriers ou en en créant de nouveaux. C'est une piste à analyser. Il serait également envisagé éventuellement des pistes qui seraient réalisées exprès pour contourner les lieux habités. On a bien pris en compte le cahier d'acteurs de la ville de Marolles-sur-Seine qui demande entre autres de limiter les nuisances en phase chantier en termes de circulation de poids-lourds, car Marolles-sur-Seine constitue vraiment un nœud d'alimentation du territoire de La Bassée.

Voilà les premières pistes que l'on a envisagées, qui seraient évidemment détaillées ensuite avant la phase travaux dans le marché de maîtrise d'œuvre.

Sur le problème de crue qui avait empêché la circulation des bus, je ne sais pas exactement ce qu'il en est, où est situé ce problème. D'un point de vue gestion des inondations et utilisation de l'ouvrage en période de crue, le poids de l'ouvrage vis-à-vis des impacts hydrauliques locaux serait neutre, car en période de pompage, on abaisserait ponctuellement le niveau de la Seine, car on créerait un appel de courant avec un débit de pompage très important. Cela viendrait abaisser ponctuellement le niveau de la Seine. Par contre, lors de la restitution de l'eau par les espaces endigués, la vidange serait faite pour limiter le niveau de la Seine et ne pas créer de débordements locaux, notamment à Marolles-sur-Seine, qui est la ville la plus basse ou la plus sensible sur le territoire de La Bassée. Ce serait vraiment notre impact en termes de crues. Si une crue survenait pendant les travaux, à moins d'une crue vraiment exceptionnelle qui soit débordante sur le territoire, ce territoire de La Bassée ne serait donc plus inondable pour des crues courantes. S'il y avait une crue exceptionnelle, cela nécessiterait de stopper les travaux. Il y aurait aussi des problèmes d'approvisionnement par la voie d'eau, car il y aurait des restrictions de navigation en périodes de crues. Dans le cadre d'une crue courante, comme on est sur un lit majeur qui n'est finalement plus inondable, il y aurait peu de perturbations pour le chantier.

Patrick LEGRAND : Merci, cela ne vous satisfait pas, puisque vous tendez la main vers le micro.

Marie-Claude LEMOINE : Peut-être que ma question n'était pas très claire. Ma question ne porte pas sur le pompage mais qui coordonnerait toutes ces opérations de suivi de l'entretien ? S'agira-t-il de diverses administrations ou y aura-t-il un pôle de coordination, c'est-à-dire un interlocuteur ?

Amélie ASTRUC : Effectivement, je n'avais pas compris la question, excusez-moi. Ce serait une équipe de l'EPTB Seine Grands Lacs qui gérerait la maintenance, l'entretien, l'exploitation des ouvrages, comme c'est le cas actuellement pour les quatre lacs réservoirs qu'on gère sur le bassin de la Seine. En fait, c'est une équipe dédiée à cet entretien.

Patrick LEGRAND : La question de l'assurance, Monsieur Thépot.

Régis THÉPOT : Je me permets déjà de signaler, et je parle sous contrôle du Secrétariat à la Commission qu'un cahier d'acteurs est en cours de finalisation et qui sera mis en ligne, justement sur l'assurance et les inondations. Il sera beaucoup plus précis que ce que je vais vous dire. Une assurance multirisques habitation comprend légalement une garantie catastrophes naturelles, sauf dans des cas très précis, notamment liés à l'existence d'un plan particulier de prévention du risque inondation où il y a des contraintes qui peuvent s'imposer et qui peuvent éventuellement enchérir le coût de l'assurance.

Votre question portait sur l'assurance de biens qui étaient à proximité de casiers.

Marie-Claude LEMOINE : Quels accords auriez-vous pu passer avec les assureurs, car les personnes qui risquent d'être inondées rencontrent des difficultés, déjà à s'assurer et à des coûts élevés ? En cas d'inondation qui va prendre en charge ? Les assurances privées ou pensez-vous avoir une assurance pour compenser les dommages ?

Régis THÉPOT : Vous pensez à l'habitat qui serait inondé par quoi en fait, par le fonctionnement des casiers ?

Marie-Claude LEMOINE : En cas de débordement des digues, comme vous l'aviez évoqué lors de la première réunion, les maisons qui risquaient d'avoir des caves inondées. Vous aviez un système de pompage, mais vous ne pouviez pas garantir en cas de dépassement des digues.

Amélie ASTRUC : Ce n'est pas en cas de dépassement, les digues seraient conçues pour être insubmersibles, c'est-à-dire que les digues seraient remplies par pompage, donc de manière régulée. Dès que le niveau atteindrait une cote limite à ne pas dépasser, le pompage cesserait et il n'y a pas de risque de submersion des digues. Mes explications portaient plutôt sur un réseau de drainage qui est en pied de digues, car le terrain sur lequel reposerait l'ouvrage est perméable. Ainsi, lors du remplissage et du stockage d'eau, il y aurait des fuites par les alluvions et la craie sous-jacente. Ces fuites seraient reprises par un système composé de drains et de pompes qui viendraient reprendre les fuites, et les remettre ensuite à l'intérieur des espaces endigués. C'est juste le risque de fuite, si le pompage n'est pas suffisant, s'il y a plus de fuites que prévu, il peut y avoir des risques éventuellement d'exfiltration dans les caves des lieux habités à proximité des ouvrages. A la conception, tout serait fait pour supprimer tout risque de fuite. Si par le plus grand des hasards, il y avait des fuites dans les habitations, à ce moment-là, il y aurait indemnisation.

Régis THÉPOT : Toute proportion gardée, on est plus dans un cas de figure de dégât des eaux où vous auriez un dégât des eaux du fait de votre voisin. Là, on rentre dans un système d'assurance classique, c'est votre assureur qui vous couvre et qui se retournera contre celui qui a créé le préjudice, en l'occurrence l'Institution.

Patrick LEGRAND : Merci.

Michel ALBERTUS, Gouaix : Monsieur Thépot, vous avez dit tout à l'heure que La Bassée n'était qu'une solution. Le rapport qualité/prix est faible pour gagner 30 cm. A Paris, vous n'avez pas assez estimé les dégâts que cela va occasionner. Avez-vous envisagé éventuellement, puisqu'il y a six Agences de l'Eau, un maillage des différents bassins versants ? C'est-à-dire une solution dans les 50 ans ?

Patrick LEGRAND : Merci.

Amélie ASTRUC : Sur le rapport qualité/prix de l'ouvrage, les chiffres indiqués dans la présentation proviennent d'un modèle que l'on a développé, et qui sert à estimer les dommages socioéconomiques liés aux crues en région Île-de-France, en l'état actuel d'aménagement du bassin. Que se produirait-il si nos quatre lacs réservoirs n'existaient pas ? Cet outil nous a permis de tester aussi bien le projet d'aménagement de la Bassée que les autres alternatives évoquées dans les réunions précédentes : les trois barrages sur l'Yonne, le programme de 60 à 80 sites de ralentissement dynamique. Ce modèle couple à la fois un modèle hydraulique qui permet un peu de propager l'inondation, de voir les surfaces inondées, et un modèle d'analyse de données socioéconomiques, des données de mode d'occupation des sols, des données INSEE qui nous permettent d'avoir des estimations des dommages engendrés par les crues.

Cet outil nous a permis de démontrer qu'en l'état actuel d'aménagement du bassin, avec les quatre lacs réservoirs existants, si l'on avait les conditions identiques à la crue de 1910 (même pluie, mêmes événements pluvieux, mêmes débits qui arrivent de l'amont), il serait déjà écrêté par nos quatre lacs réservoirs existants. Donc, il y aurait déjà une action très positive. Ensuite, ces dommages seraient de l'ordre de 6 milliards d'euros en l'état actuel. La Bassée nous permettrait de gagner 1,6 milliard d'euros en plus. Donc, cela permettrait de les réduire de près de 6 milliards à 4,3 milliards d'euros. C'est quand même une économie substantielle par rapport aux montants de dommages générés sur le bassin en région parisienne pour une crue d'importance. 20 ou 30 cm, cela peut paraître peu, mais au regard du montant de dommages évités, c'est quelque chose d'important qui, à nos yeux, est d'un bon rapport qualité/prix, ou en tout cas suffisamment efficace pour qu'on puisse le défendre dans le cadre de ce débat.

Concernant le maillage entre les différents bassins versants, je ne sais pas si mes collègues auront une meilleure réponse à apporter, ce sont des bassins versants bien distincts. Chaque affluent draine son propre bassin versant. Il existe déjà un lac réservoir sur chaque bassin versant : Yonne, Marne, Seine, Aube en amont. On est plutôt en déficit d'un cinquième ouvrage de protection plutôt que sur un système de maillage qui ne me paraît pas techniquement réalisable.

L'intérêt du projet de la Bassée est qu'il est situé en région Ile-de-France, et beaucoup plus près de la région parisienne, que les autres ouvrages situés loin en amont en Champagne ou dans le Morvan. Sa position géographique lui permettrait d'avoir un impact efficace sur les crues en région parisienne de par sa proximité avec la région parisienne.

Patrick LEGRAND : Merci. Nous aurons l'occasion de faire un très joli débat public, et d'ailleurs, il y en a déjà eu un sur un projet de transfert d'eau entre de l'eau du Rhône vers la Catalogne. Le transfert d'eau est quelque chose qui donne lieu à débat public. De temps en temps, cela donne lieu non seulement à débat public, mais à bagarre assez sévère, car un certain nombre de personnes nous ont dit à cette occasion que si l'on donnait beaucoup trop d'eau aux Espagnols on finirait par récupérer des tomates, et tout cela sur des camions !

Je sens que vous avez encore quelque chose à nous dire. Si ce n'est qu'en plus du point de vue écologique, ce n'est pas toujours très chaud.

Michel ALBERTUS : Vous avez entièrement raison, c'est pourquoi j'ai posé la question. Juste avant Montereau, pourquoi ne pas dévier l'eau vers la Loire, et après dans la Charente car ils manquent d'eau en été ? Un projet était prévu d'emmener l'eau du Rhône jusqu'en Espagne, on peut bien faire un tel maillage, pourquoi pas ? C'est sûr que cela ne se fera pas demain.

Monsieur a dit que La Bassée n'était qu'une solution, mais pas la solution. Il faudra bien à l'avenir penser à autre chose.

Patrick LEGRAND : Merci de cette proposition. Si j'ai l'occasion de revenir, en dehors, sans ma casquette de Président, je vous en donnerai une autre, j'en ai trouvé une pas mal aussi, avec un truc que j'appellerai « la compagnie intergalactique des glaciers de l'Est », ce qui nous permettrait d'utiliser de l'énergie de Nogent, une machine à froid, des glaciers dans la Meuse et on ferait des trucs extraordinaires, un soutien d'étiage en été quand le glacier fond. En tout cas, ce serait soumis à débat public.

Anne-Marie CHARLE, Maire de Saint-Sauveur-lès-Bray, Présidente de la Communauté de communes de La Bassée : Je me pose tout simplement une question. Vous parlez d'un remplissage tous les 5 ou 6 ans, c'est une moyenne. Pourriez-vous nous dire, en essayant de faire une rétrospective sur 12 ans en arrière, si nous avons eu en 2000 des casiers opérationnels, combien de fois vous les auriez utilisés ? Est-il possible de le

savoir ? Cette année, on a eu une légère inondation qui n'en a pas été une vraiment pour nous. Auriez-vous utilisé ces casiers cette année, s'ils avaient été en place ?

Amélie ASTRUC : Non, là, on était vraiment sur des crues courantes sur les 15 dernières années, on les aurait utilisés en 1999 et 2001 (voire même qu'en 2001). Depuis la crue de 1982, il n'y a pas eu de crue très importante, donc l'ouvrage aurait été sollicité peu de fois sur cette partie, mais très souvent sur la première moitié du 20^{ème} siècle par exemple.

Anne-Marie CHARLES : Pourquoi pas remplir les casiers au lieu d'être obligés de fermer les quais de la Seine à Paris ? Quels sont les critères pour mettre en route les pompes ? Qui est le donneur d'ordre ? Comment est prise la décision ? Après, il y a un contact avec les locaux, comment va-t-il fonctionner ? On en est arrivé aussi dans un projet de cette importance à une notion de gouvernance et de fonctionnement. Il faut que les élus soient inclus dans le dispositif de toutes ces décisions.

Patrick LEGRAND : Merci.

Amélie ASTRUC : On n'utiliserait pas l'ouvrage dès que les premières voies sur berges seraient inondées à Paris. D'ailleurs, on ne le souhaiterait pas non plus car il faudrait aussi indemniser localement. L'ouvrage ne serait pas sollicité pour des petites crues qui perturberaient juste un peu les Parisiens qui empruntent les voies sur berges. On serait vraiment sur des périodes de retour plus importantes. La décision, les modalités de remplissage et de gestion de l'ouvrage seraient mises en forme dans un règlement d'eau qui représente les consignes d'exploitation de l'ouvrage, approuvées par arrêté préfectoral, comme c'est le cas pour nos autres ouvrages.

Dans ce règlement d'eau seraient définies les conditions de pompage, la prise de décision du pompage. Celle-ci pourrait se faire soit directement par l'EPTB Seine Grands Lacs, mais il y aurait nécessairement une coordination avec les services de l'État, avec les services de prévisions des crues notamment, la Préfecture de police de Paris et tous les services concernés par le risque inondation en Ile-de-France.

Patrick LEGRAND : En tout cas, merci d'avoir ouvert cette question, il faut savoir comment commander tous ces équipements. Vous êtes à peu près satisfaite !

Merci, il y avait encore quelques belles questions qui ont contribué, me semble-t-il, à élargir un peu le débat. Je suis sûr que Monsieur Thépot m'a demandé de pouvoir intervenir courtement juste avant que je close la séance.

Régis THÉPOT : Je voulais juste remercier les participants, plus de 1 000 participants nous ont accompagnés pendant ces 15 réunions. Cela a représenté de nombreuses heures de réflexions. Je vous promets que l'on sera extrêmement attentif à tout ce que l'on retrouvera dans le compte-rendu de la Commission particulière du débat public.

Je voudrais aussi remercier et saluer les élus des différentes collectivités, les parlementaires qui ont bien voulu participer aussi à ces réunions, tous ceux qui ont écrit des cahiers d'acteurs, des contributions ou poster des questions sur le site Internet.

Je voulais aussi tout particulièrement remercier le Président Patrick Legrand, son équipe. Nous avons beaucoup apprécié les relations que nous avons pu avoir avec eux. Je crois qu'ils ont un professionnalisme et un savoir-faire qui ont permis d'avoir ce bon déroulé de débat.

Je voulais remercier également toutes les équipes, car il y a de nombreuses personnes qui entourent les participants au débat, le Secrétariat général de la CPDP, animé par Annie Augier et ses collaboratrices, les équipes techniques que j'ai à chaque fois remerciées, car c'est un gros travail d'équiper une salle en sono, en micros, en enregistrement, d'avoir des

rétroprojecteurs qui fonctionnent, etc. (peut-être pas trop ici car la salle est très confortable, mais dans certaines salles c'était peut-être plus acrobatique).

Je voulais donner un petit coup de chapeau particulier à Benjamin Airaud, chargé du projet de VNF, qui est la personne qui, avec la Commission, aura le plus suivi les réunions de débat public à la fois les nôtres et celles de VNF. Je pense qu'en plus il est promis à un très bel avenir.

Je voulais remercier également nos prestataires, Egis que j'ai salués à plusieurs reprises, le Directeur du projet est parmi nous ce soir, Éric Lucas avec ses collaborateurs et ses collaboratrices, le bureau SENNSE, dont le directeur est également présent, Éric André et Morgane qui nous a aussi aidés dans le travail en commun avec la CPDP.

Un dernier mot pour saluer l'équipe de l'Institution qui est là ce soir au complet. Je ne vais pas les citer, car nous sommes nombreux ce soir. Je trouve qu'ils ont réalisé un travail assez remarquable, comme tous les participants ici.

(Applaudissements).

Patrick LEGRAND : Merci, je n'ai rien de plus à ajouter. Vous avez probablement vu ce qu'était un moment de démocratie technique, on commence à discuter, peu importe que l'on soit compétent ou pas, et d'ailleurs on est tous compétents de quelque chose. On a toujours quelque chose à dire et à ajouter. Merci d'y avoir contribué et d'y avoir participé. Ce fut un beau débat public. J'espère - que j'y sois associé ou pas, peu importe, je continuerai à suivre – que les choses auront changé et qu'au fond on aura été à une bifurcation et que les choses se feront un peu différemment, si elles doivent se faire.

Vous avez vu qu'au fond on arrivait à échanger des arguments, sans invectives, qu'il y avait même une rhétorique et un plaisir certain à s'écouter. C'est assez formidable sur des questions qui ne sont pas toujours d'une simplicité absolue. C'est ce qui me fait dire régulièrement qu'en général plus c'est complexe, plus c'est démocratique.

Merci à vous, élus qui nous avez toujours accueillis, sauf dans un cas particulier, dans de très bonnes conditions. Merci aux membres de mon équipe, que j'ai fait souffrir de temps en temps. Merci à mes équipes techniques, et notamment aux gens de la sono qui ne nous ont même pas offert une panne de micro dans la pièce du fond, donc tout va bien.

Je vous remercie et à bientôt.

(Fin à 21 h 10).